

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
06/12/2023

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du Conseil
Municipal

D.C.M : N°12-04

**Objet : Fixation du
montant du loyer du
logement « école ».**

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : M. SANS (proc.), Mme GERARD, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, M. AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS (proc.), M. EVIN, Mme SANDY (proc.).

Absents excusés : M. RAMEAU (proc. M. SANS), Mmes COURTOUX (proc. M. DESHONS), AGUILA (proc. Mme SANDY).

M. ROQUEBERT a été élu Secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h30

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement du rez-de-chaussée à droite situé 2 avenue de la Gare 31360 Boussens s'est libéré. Avant sa remise en location, des travaux y ont été réalisés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant du **loyer mensuel à 350 €**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **De fixer le montant du loyer mensuel du logement communal appartement du rez-de-chaussée à droite situé 2 avenue de la Gare 31360 BOUSSENS à 350 EUROS ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents d'application de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Affiché le **19 décembre 2023**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 15 décembre 2023

Le Maire,

Christian SANS

